		_
Acte	n° 2017B06	5



D E L I B E R A T I O N SEANCE DU BUREAU DU 09 MARS 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Présents : 14 Le 02/03/2017

Pouvoirs : 1 Votants : 15

Le 09 Mars 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

<u>Absents/Excusés</u>: Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Pouvoir Bernard REY), Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient: Monique RONGEON (Ars-sur Formans), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demandes de subventions pour la nouvelle station de traitement à Villeneuve et autres opérations d'investissement

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que plusieurs opérations de travaux sont prévues en 2017 et sont susceptibles de bénéficier de subventions.

- La station d'épuration de Villeneuve est à saturation et des débordements vers le milieu naturel sont régulièrement observés. Cette unité de traitement a fait l'objet d'une mise en demeure par la police de l'eau le 08 Décembre 2014. Aussi, une nouvelle unité de traitement doit être créée et mise en service avant le 31/12/2018.
 - Le projet prévoit la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées regroupant les systèmes de Villeneuve et de Savigneux-Fontaines La future station de traitement sera dimensionnée pour 2 200 EH correspondant à une perspective sur 30 ans (2047).
 - Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet, est de 1 685 000 € H.T.
- 2. La mise en séparatif des réseaux rues Montsec/des Tours/Grande rue à Trévoux est prévue au schéma directeur du système d'assainissement de la STEP des Bords de Saône, réalisé en 2015. Cette opération sera décomposée en 2 tranches fermes réparties entre 2017 et 2018. Une tranche optionnelle est proposée pour les travaux envisagés sur la grande rue en 2019.
 - Les travaux consistent à créer un nouveau réseau d'eaux usées sur un linéaire de 330 mètres pour les 2 premières tranches et de 80 mètres pour la tranche optionnelle.
 - Le coût total de cette opération pour les 3 tranches est de 316 000 € H.T.
- 3. La modélisation du système d'assainissement des Bords de Saône a permis de démontrer que certains déversoirs d'orage pouvaient être supprimés. Les travaux consistent à supprimer 8 déversoirs d'orages. Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet est de 29 000 € H.T.
- 4. La réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue des Garennes sur la ZI de Reyrieux est une priorité en raison d'une dégradation très marquée du réseau. En effet, ce réseau collecte les rejets d'eaux industrielles des industries présentes dans la zone. La DREAL a mis en demeure la CCDSV de réaliser les travaux avant Juin 2017. La CCDSV envisage donc la réhabilitation de ce réseau de collecte en lieu et place (scénario 1). Une pollution du sol est très probablement à craindre. Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet est de 329 000 € H.T.

- La réhabilitation de regards d'assainissement à Villeneuve est inscrite au schéma directeur du système d'assainissement de Villeneuve, réalisé en 2014.
 - L'opération consiste à réhabiliter des regards non étanches par de l'injection ponctuelle de ciment étanche et des reprises de génie civil. Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet, est de 28 000 € H.T,
- 6. La réhabilitation du réseau d'assainissement à Rancé prévue au schéma directeur du système d'assainissement de Rancé, réalisé en 2015, comportant plusieurs opérations visant à améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.
 - L'opération consiste à réhabiliter un regard non étanche et 2 branchements. Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet, est de 8 500 € H.T.

Ces opérations sont susceptibles d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le projet de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Villeneuve évalué à 1 685 000 € H.T et son plan de financement,
- ✓ APPROUVE le projet de mise en séparatif des rues Montsec, des Tours et de la Grande rue à Trévoux évalué à 316 000 € H.T et son plan de financement,
- ✓ APPROUVE le projet de suppression de déversoirs d'orages sur le système d'assainissement des Bords de Saône évalué à 29 000 € H.T et son plan de financement,
- ✓ APPROUVE le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Garennes dans la ZI de Reyrieux évalué à 329 000 € H.T et son plan de financement,
- ✓ APPROUVE le projet de réhabilitation des regards de visite du réseau d'eaux usées de Villeneuve évalué à 28 000 € H.T et son plan de financement,
- APPROUVE le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Rancé évalué à 8 500 € H.T et son plan de financement,
- ✓ S'ENGAGE à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces 6 opérations,
- ✓ AUTORISE le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes,
- ✓ AUTORISE pour ces opérations le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 3 0 MARS 2017 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170309-2017B06-AS

Affichage le: 3 0 MARS 2017

A Trévoux, le 09/03/2017

SAÔNE

Le Président,
Bernard GRISON